

*La Maison-Dieu*, 177, 1989, 67-95

Denis GAGNON

## LA CATÉCHÈSE LITURGIQUE DANS LES RITUELS POST-TRIDENTINS

« **R**ASSEMBLÉ pour adapter l'Église aux conditions de sa fonction apostolique à notre époque, le II<sup>e</sup> concile du Vatican a scruté profondément, comme celui de Trente, la nature didactique et pastorale de la Liturgie <sup>1</sup>. » C'est notamment à la constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium* que cette citation fait référence : « Bien que la Liturgie soit principalement le culte de la divine majesté, elle comporte aussi une grande valeur pédagogique pour le peuple fidèle <sup>2</sup>. » Pour sa part, le concile de Trente décrétait :

Bien que la messe contienne un riche enseignement pour le peuple fidèle, il n'a cependant pas paru bon aux Pères qu'elle soit célébrée indistinctement en langue vulgaire. C'est pourquoi, tout en gardant, dans chaque Église particulière, le rite antique, approuvé par la sainte Église

1. *Présentation générale du missel romain*, 12, *Missel romain*, Paris, Desclée-Mame, 1974, p. XVII.

2. N<sup>o</sup> 33.

romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, pour que les brebis du Christ n'aient pas faim, pour que « les petits ne demandent pas du pain, sans qu'il y ait personne qui le leur partage » (*Lamentations* 4, 4), le saint concile ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âmes d'expliquer fréquemment, au cours de la célébration des messes, par eux-mêmes ou par d'autres, l'un des textes qui sont lus à la messe et, entre autres, d'éclairer le mystère de ce sacrifice, surtout les dimanches et les jours de fêtes<sup>3</sup>.

Deux éléments retiennent notre attention dans cette déclaration conciliaire :

1) La messe en elle-même donne un enseignement et celui-ci est nécessaire pour la santé spirituelle des fidèles.

2) Le concile reconnaît au moins deux façons de transmettre cet enseignement :

— l'usage de la langue vernaculaire qui permet au peuple de se trouver en contact direct avec les textes liturgiques,

— l'explication des textes au cours des rassemblements liturgiques.

N'ayant pas cru opportun d'utiliser la langue vernaculaire, Trente a insisté sur la seconde manière d'enseigner par la liturgie.

En lisant quinze rituels publiés en France aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>, nous avons cherché les traces de cette exigence

3. Denzinger H., et Schonmetzer A., *Enchiridion symbolorum*, Barcelone, Herder, 1963, n° 1749, traduction de Dumeige G., Textes doctrinaux du magistère de l'Église sur *La Foi catholique*, Paris, L'Orante, 1969, n° 774.

4. *Rituale Parisiense ad Romani formam expressum auctoritate illustrissimi & Reverendissimi in Christo Patris D.D. Ioannis Francisci de Gondy, Parisiensis Archiepiscopi editum*, Parisiis, apud Sebastianum & Gabrielem Cramoisy, Gabrielem & Nicolaum Clopejan, viâ Iacobaeâ, MDCLIV.

*Rituel Romain du Pape Paul V. A l'usage du diocèse d'Alet. Avec les Instructions & les Rubriques en François*, A Paris, Chez Charles Savreux Librairie Juré, au bas de la Tour de Nostre-Dame, du costé de l'Archevêché, à l'Enseigne des trois Vertus, MDCLXVIII.

*Rituel du diocèse de Sens, publié par Monseigneur l'Illustriss. et Reverendissime Messire Hardouin Fortin de la Hoguette, Archevesque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie*, A Sens, Chez Claude Auguste Prussurot, & Laurent Raveneau, Imprimeurs de Monseigneur

tridentine. En adaptant le rituel romain de Paul V (1614),

l'Archevêque, & du Clergé, MDCXCIV.

*Rituel de Toul imprimé par ordre d'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Monseigneur Henry de Thyard-Bissy Eveque Comte de Toul, A Toul, Par Alexis Laurent Imprimeur du Roy, & de Monseigneur l'Évêque, 1700.*

*Rituale Parisiense, autoritate Eminentissimi D.D. Cardinalis de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis, Ducis Sancti Clodoaldi, Paris Franciae, Regii Ordinis Sancti Spiritus Commendatoris, editum, Parisiis, Apud Ludovicum Josse, Eminentissimi D.D. Cardinalis de Noailles, Archiepiscopi Parisiensis Typographum, viâ Jacobaeâ, ad insigne Coronae spineae, MDCCI.*

*Rituel du diocèse de Clermont, renouvelé et augmenté Par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Jean-Baptiste Massillon, Évêque de Clermont, Publié dans son Diocese par son ordre. A Clermont-Ferrand, De l'Imprimerie de Pierre Boutaudon, seul Imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Évêque, & du Clergé, MDCCXXXIII.*

*Rituale Argentinense, autoritate Eminentissimi et Serenissimi Principis Armandi Gastonis Cardinalis de Rohan, Episcopi et Principis Argentinensis, Alsatae Landgravii, S.R.I. Principis, Magni Franciae Eleemosynarii, Regii Ordinis Sti. Spiritus Commendatoris, editum, Argentinæ, Apud Joannem Franciscum Le Roux, ejusdem Eminentissimi ac Serenissimi Principis Cardinalis Episcopi Typographum & Bibliopolam, MDCCXLII.*

*Rituel du diocèse de Poitiers, publié par l'autorité de Monseigneur Martial-Louis de Beaupoil de Saint Aulaire, Évêque de Poitiers, A Poitiers, Chez Jean-Felix Faulcon, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque & du Clergé : Place Notre-Dame la Grande, MDCCLXVI.*

*Rituel du diocèse de Troyes, publié par l'Autorité de Monseigneur Claude-Matthias-Joseph de Barral, Évêque de Troyes, A Troyes, de l'Imprimerie de Michel Gobelet, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque, MDCCLXVIII.*

*Rituale Rotomagense, Autoritate Illustrissimi ac Reverendissimi D.D. Dominici de la Rochefoucauld, Rotomagensis Archiepiscopi, Normanniae Primatis, Abbatis, Capitis, Superioris Generalis & Administroris perpetui Sacrae Abbatiae & totius Ordinis Cluniacensis, denuo editum, Rotomagni, Apud Jacobum-Josephum Le Boullenger, Regis, ac Illustrissimi & Reverendissimi D.D. de Beaumont, Archiepiscopi Parisiensis, Ducis Sancti Clodoaldi, Paris Franciae, Regii Ordinis Sancti Spiritus Commendatoris, Sorbonae Provisoris, &c. typis denuo mandatum, Paraisiis, Apud Cl. Simon, Serenissimorum Principum Condae, Ducis Borbonii, necnon Illustrissimi D.D. Archiepiscopi Typogramphum, viâ Mathurinatorum, MDCCLXXVII.*

Dans la suite du texte, nous citerons chaque rituel en ne donnant que son lieu d'origine et la date de sa parution. Nous transcrivons tous les s en calligraphie moderne et nous distinguons les u et les v.

comment les évêques français ont-ils traduit pour leurs diocèses respectifs ce qu'affirmait le concile au sujet de la fonction didactique de la liturgie ?

Pourquoi étudier les rituels ? Le rituel est un manuel, un guide pour les pasteurs dans leur travail. Préparé par l'évêque ou à sa demande, ce livre donne les normes diocésaines pour la célébration liturgique des sacrements et la formation catéchétique des fidèles. « Le rituel moderne est à bien des égards une création liturgique de la réforme tridentine, qui lui a donné son organisation définitive et l'a marqué dans ses rubriques d'un esprit plus pastoral que les autres livres liturgiques <sup>5</sup>. »

C'est de manière arbitraire que nous avons choisi ces quinze rituels. Ils se trouvent tous à la Bibliothèque du Saulchoir, à Paris. La lecture de la thèse de Madame Annik Aussedat-Minvielle, *Histoire et contenu des rituels diocésains et romains imprimés en France de 1476 à 1800* <sup>6</sup>, nous permet de croire que nous aurions trouvé sensiblement les mêmes données dans d'autres rituels.

L'attention s'est portée sur la célébration liturgique des divers sacrements et particulièrement sur ce qui est adressé en langue française aux fidèles qui, en grande majorité, ne connaissent pas le latin. Après avoir présenté le contenu des rituels à ce sujet, nous ferons quelques observations en comparant avec ce qui se fait de nos jours.

## I

### ÉLÉMENTS PROPOSÉS PAR LES RITUELS

Lorsque les rituels proposent des interventions en langue française, c'est la plupart du temps pour donner un enseigne-

5. Gy Pierre-Marie, « Collectaire, rituel, processional », dans *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*, vol. XLIV (1960), p. 454.

6. Thèse rédigée sous la direction de monsieur Jean Delumeau et présentée à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, en décembre 1987, 612 p. Cf. Molin, Jean-Baptiste et Aussedat-Minvielle, Annik, *Répertoire des rituels et processionaux imprimés conservés en France*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1984, 716 p.

ment. Le français est utilisé au prône lors du rassemblement dominical, dans les instructions (ou sermons) à la Messe et à Vêpres, dans les exhortations (ou monitions) au cours de la célébration des sacrements, dans quelques prières et dialogues (notamment avec les parrains et marraines au baptême, avec les futurs mariés lors de la bénédiction des fiançailles ou au moment de leur mariage, avec les malades dans les rites de préparation à la mort), dans les monitions improvisées à l'occasion de bénédictions particulières. Presque toutes ces interventions se présentent sous une forme magistrale : le prêtre, en faisant un discours plus ou moins long, s'adresse à des fidèles qui écoutent sans prendre la parole ni faire de geste.

## LE PRÔNE

Parmi tous ces éléments didactiques, le prône mérite la première place pour son contenu et sa fréquence. Le rituel d'Alet le définit ainsi :

C'est un discours qui se lit publiquement dans la messe de paroisse, & qui contient premièrement une instruction qu'on fait au peuple de toutes les choses qui sont nécessaires à son salut, comme de celles qu'il doit croire, qu'il doit faire, qu'il doit demander à Dieu, & qu'il doit recevoir, afin d'obtenir les grâces dont il a besoin pour sa sanctification, & pour celles des fidèles. Il contient en second lieu les prières que l'Église fait, principalement pour les fidèles ; la publication des festes, des jeûnes, des bans, ou annonces des ordres sacrez, des mariages, & des autres choses qui regardent la discipline de l'Église<sup>7</sup>.

### 1. L'INTRODUCTION

L'introduction du prône comprend substantiellement les mêmes éléments dans tous les rituels. On commence par définir

---

7. Alet, 1667, deuxième partie, p. 250.

le dimanche dans le prolongement du sabbat mais aussi par antithèse avec lui :

Tel étoit dans l'ancienne loi le jour du repos, ainsi appelé en mémoire du septième jour de la création, auquel l'écriture dit que Dieu se reposa. Dans la nouvelle loi, c'est le dimanche, qui a été institué en l'honneur de la résurrection de nôtre Seigneur Jésus-Christ, & dans lequel les fidèles, dès la naissance de l'église, n'ont jamais manqué de s'assembler, pour rendre à Dieu tous ensemble, sous la conduite de leurs pasteurs, le culte & l'honneur souverain, qui luy est dû <sup>8</sup>.

Le dimanche se caractérise par la célébration de l'eucharistie, « le tressaint Sacrifice du Corps & du Sang de Jésus-Christ » <sup>9</sup>. C'est au Père que s'adresse ce sacrifice. Il est offert sous les espèces du pain et du vin et il revient au prêtre de le présenter à Dieu. Le rituel de Sens précise que le Christ agit « en qualité d'Hostie vivante & de Victime pour nos péchés » <sup>10</sup>.

Bon nombre de rituels mentionnent la passion et la mort du Christ. Certains parlent de la résurrection et de l'ascension. Quelques rituels s'inspirent du canon romain pour la formulation de cette introduction :

Nous l'offrirons pour rendre à sa divine majesté nos vœux et nos hommages, comme à notre souverain Seigneur, luy qui est le Dieu éternel, vivant & véritable. (...) Nous présenterons au Père éternel (...) cette hostie pure & sans tache : & nous le priérons que notre Sacrifice & nos vœux soient portez en la présence de sa divine majesté sur l'Autel sublime du Ciel ; afin que nous, qui en recevant le Corps & le Sang de Jésus-Christ participons à l'Autel visible de la terre, nous soyons remplis de toutes sortes de bénédictions & de grâces par le même Jésus-Christ notre Seigneur <sup>11</sup>.

8. Toul, 1700, p. 405.

9. Paris, 1654, p. 463.

10. Paris, 1654, p. 406.

11. Paris, 1701, p. 487. Cf. Clermont, 1733, première partie, p. 123.

## 2. LES PRIÈRES

Dans sa description du prône, le rituel d'Alet place « en second lieu les prières que l'Église fait »<sup>12</sup> mais, dans son formulaire, il les situe immédiatement après l'introduction comme dans les autres rituels. Ce temps de prière se structure comme ceci :

- 1) Le prêtre donne une série d'intentions plus ou moins développées : pour les membres de l'assemblée, pour l'Église et ses pasteurs, pour le pays avec son roi, ses dirigeants et leurs familles, pour les personnes aux prises avec des difficultés ou susceptibles d'en subir (les affligés, les malades, les femmes enceintes, les voyageurs, les absents, les veuves, les orphelins, les captifs, les pauvres, les justes et les pécheurs, etc.), pour un temps favorable à la santé et aux récoltes.
- 2) Après quoi, le prêtre se tourne vers l'autel pour réciter en latin, seul ou avec ses assistants, un ou plusieurs psaumes suivis de versets et de collectes. Le peuple est invité, pendant ce temps, à écouter dans le recueillement ou à dire à voix basse le Notre Père et le Je vous salue Marie, « trois fois » précise le rituel de Toul<sup>13</sup>.
- 3) On mentionne, à part des autres intentions, les défunts pour qui on récite habituellement le psaume 129.

## 3. LES EXCOMMUNICATIONS

Avant de faire l'instruction, d'annoncer les fêtes et de publier les bans, le prêtre dénonce les excommuniés. « Parce qu'il ne

12. Alet, 1667, deuxième partie, p. 250. Cf. Molin, Jean-Baptiste, « L'Oratio communis fidelium au Moyen Age en Occident du 10<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècle », dans *Miscellanea Liturgica in onore di sua Eminenza il Cardinale Giacomo Lercaro, Roma-Parigi-Tournai-New York*, Desclée et Cie, 1967, volume 2, p. 313-468.

13. Toul, 1700, p. 408. Ici, on ne fait pas ressortir un possible aspect d'enseignement que pourrait comporter la récitation de ces prières. L'unique souci de faire prier l'assemblée semble guider l'exhortation.

faut pas communiquer les choses saintes à ceux qui en sont indignes »<sup>14</sup>, on leur demande de quitter les lieux. La dénonciation est plus ou moins développée selon les rituels et donne une liste des fautes qui entraînent une excommunication. En général, il s'agit de péchés dont l'absolution est réservée à l'évêque ou au pape : les hérétiques, les schismatiques, les simoniaques, les magiciens, les jeteurs de sort, les sorciers, les usuriers, les comédiens et les gens qui vont au spectacle durant la messe, ceux et celles qui se marient dans une autre paroisse sans la permission de leur curé, les assassins, etc.

#### 4. LE CALENDRIER DES FÊTES ET DES JOURS DE JEÛNE

Le prêtre annonce les fêtes qui seront célébrées au cours de la semaine. Il distingue les fêtes d'obligation qui exigent l'assistance à la messe et la suppression de toute œuvre servile, et les fêtes de dévotion dont la célébration est laissée à la discrétion des fidèles. Les fêtes plus importantes sont préparées par une journée de jeûne.

Dans certains rituels<sup>15</sup>, un formulaire identique est utilisé pour annoncer toutes les fêtes. Le rituel de Sens et celui de Clermont permettent aux pasteurs, quand ils annoncent les fêtes de la semaine, d'ajouter « quelque chose sur le sujet de la Fête, exhortant le peuple à entrer dans l'esprit de l'Église qui ordonne la célébration des Fêtes, ou pour nous faire souvenir des mystères que Dieu a opérés pour notre salut, ou pour nous proposer en la personne des Saints dont on célèbre la mémoire, un excellent modèle des vertus que nous devons pratiquer »<sup>16</sup>.

Des rituels proposent un formulaire particulier pour chacune des fêtes à annoncer<sup>17</sup>. Chaque fête est décrite pour « en

14. Paris, 1777, p. 516.

15. Alet, 1667, deuxième partie, p. 260 ; Sens, 1694, p. 416, Toul, 1700, p. 411 ; Clermont, 1733, première partie, p. 131.

16. Clermont, 1733, première partie, p. 131. Cf. Sens, 1694, p. 416.

17. Paris, 1654, p. 479-500 ; Paris, 1701, p. 499-548 ; Troyes, 1768, p. 532-539 ; Rouen, 1771, p. 335-351 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 209-233 ; Paris, 1777, p. 522-574.



apprendre l'histoire au peuple »<sup>18</sup>. On en donne brièvement la signification. On rappelle dans quel esprit il faut vivre ce jour et quels fruits on peut en retirer. Il arrive qu'on suggère une intention de prière et une résolution pour la vie quotidienne. La clarté, la justesse des termes, la concision des phrases de certaines présentations méritent qu'on donne, en exemple, ce que propose le rituel de Paris pour annoncer l'Avent :

L'Église se prépare dans ce temps à célébrer la Naissance temporelle du Fils de Dieu : & dans ses prières elle employe les paroles avec lesquelles les Patriarches & les Prophètes ont exprimé leurs vœux & leurs désirs pour la venue du Messie afin de nous exciter à profiter des graces de son premier avènement où il est venu comme Sauveur, & nous disposer au second où il viendra comme Juge<sup>19</sup>.

D'autres éléments peuvent s'ajouter à ceux-ci selon les périodes liturgiques. A l'approche de Pâques, on lit, plusieurs rassemblements de suite, le canon du concile du Latran (1215) sur la communion pascale et la confession annuelle et le décret épiscopal qui trace les conditions pour se présenter au confessionnal et à la table sainte<sup>20</sup>. Le jour de Pâques, plusieurs diocèses<sup>21</sup> donnent une absolution générale non sacramentelle avec un long examen de conscience. Cette coutume sert de purification avant la communion pascale ; elle est sans doute un vestige de la réconciliation des pénitents publics, rite qui avait lieu autrefois le jeudi saint, comme l'affirme le rituel de Paris<sup>22</sup>.

18. Paris, 1654, p. 471.

19. Paris, 1701, p. 499.

20. Paris, 1654, p. 482-489 ; Sens, 1694, p. 88 ; Alet, 1667, première partie, p. 83-90 ; Toul, 1700, p. 217-222 ; Paris, 1701, p. 504-511 ; Clermont, 1733, première partie, p. 135-137 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 169 ; Troyes, 1768, p. 529-532 ; Rouen, 1771, p. 340-341 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 216-222 ; Paris, 1777, p. 534-542.

21. Paris, 1654, p. 489-500 ; Paris, 1701, p. 512-539 ; Troyes, 1768, p. 533-538 ; Paris, 1777, p. 542-565.

22. Paris, 1701, p. 512 ; Paris, 1777, p. 542. Cf. Lemaître Nicole, « Pratique et signification de la confession communautaire dans les paroisses au 16<sup>e</sup> siècle » dans Groupe de la Bussière, *Pratiques de la confession*, Paris, Cerf, 1983, p. 139-157.

## 5. LA PUBLICATION DES BANS

Habituellement, après avoir annoncé les fêtes, c'est la publication des bans pour les ordinations et les mariages, la lecture des mandements et des ordonnances de l'évêque ou du pape. Dans le rituel de Clermont, après avoir lu les mandements épiscopaux, le pasteur doit « expliquer ensuite la substance de ce qu'ils contiennent »<sup>23</sup>.

## 6. LA CATÉCHÈSE PROPREMENT DITE

« Nous avons encore à vous instruire de vos principaux devoirs, qui se réduisent à ce que vous devez croire, à ce que vous devez demander à Dieu, & à ce que vous devez faire<sup>24</sup>. » C'est la partie du prône qui veut être exclusivement une instruction des fidèles. Ici aussi, un formulaire est imposé aux pasteurs dans la plupart des rituels<sup>25</sup>. Il peut être abrégé lorsqu'une instruction (ou sermon) est donnée après lui. Certains insistent pour que le formulaire soit lu au moins une fois par mois<sup>26</sup>.

Que contiennent ces formulaires ?

- 1) « ce que vous devez croire » : lecture du symbole des apôtres et brève définition de chaque sacrement ;
- 2) « ce que vous devez demander à Dieu » : lecture de l'oraison dominicale et de la salutation angélique ;
- 3) « ce que vous devez faire » : lecture des commandements de Dieu et de l'Église.

23. Clermont, 1733, première partie, p. 140.

24. Toul, 1700, p. 414 ; Paris, 1701, p. 494 ; Clermont, 1733, première partie, p. 141 ; Paris, 1771, p. 517.

25. Paris, 1654, p. 474-479 ; Sens, 1694, p. 410-416 ; Toul, 1700, p. 414-418 ; Paris, 1701, p. 494-499 ; Clermont, 1733, première partie, p. 141-145 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 229-234 ; Troyes, 1768, p. 517-520 ; Rouen, 1771, p. 329-331 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 200bis-205 ; Paris, 1777, p. 517-522.

26. Clermont, 1733, première partie, p. 237 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 237 ; Troyes, 1768, p. 249 ; Rouen, 1771, p. 331 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 207.

○ Ce genre d'instruction vise essentiellement à raviver la mémoire des fidèles pour qu'ils retiennent les principaux éléments de leur héritage religieux, leur catéchisme, « afin que personne ne l'oublie »<sup>27</sup>.

○ Le rituel d'Alet ne retient du formulaire que l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres qu'il regroupe avec une autre prière sous le titre de « Prière du matin »<sup>28</sup>. Il exige que soit donnée une instruction préparée par le pasteur<sup>29</sup> et suivie de la lecture des commandements de Dieu et de l'Église<sup>30</sup>.

## 7. L'OBLIGATION DES PRATIQUES DOMINICALES

Le prêtre rappelle l'obligation d'assister à la « messe de paroisse », aux Vêpres et aux instructions qui ont lieu à l'église. Le précepte doit être satisfait dans la louange et la reconnaissance, dans un humble esprit de contrition pour ses péchés et dans la supplication pour demander le secours de Dieu dans les besoins. On insiste sur la présence des enfants et des domestiques qui ont particulièrement besoin de catéchisme. Pour manifester l'importance de cette loi, on s'appuie sur l'autorité de l'évêque et les décisions du concile de Trente et des synodes diocésains<sup>31</sup>. C'est souvent sur ces recommandations que se termine le prône : « Voilà ce que le devoir de ma charge m'obligeoit vous représenter ce jour-d'huy<sup>32</sup>. »

Le prône du rituel de Strasbourg<sup>33</sup> se présente différemment. On lit en langue vernaculaire l'épître et l'évangile. Suit une

27. Paris, 1654, p. 474.

28. Alet, 1667, deuxième partie, p. 263-264.

29. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

30. Les commandements sont donnés en trois versions disposées sur autant de colonnes : « en vers anciens », « selon l'Écriture Sainte », « en vers nouveaux » (Deuxième partie, p. 264-266).

31. Paris, 1654, p. 470 ; Alet, 1667, deuxième partie, p. 259 ; Toul, 1700, p. 411 ; Paris, 1701, p. 493 ; Clermont, 1733, première partie, p. 130 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 236 ; Rouen, 1771, p. 329 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 206 ; Paris, 1777, p. 516.

32. Paris, 1654, p. 478 ; Sens, 1694, p. 418 ; Troyes, 1768, p. 521.

33. Strasbourg, 1742, p. 353-364.

homélie sur ces lectures ou, si on le juge préférable, sur le symbole des apôtres, la prière du Seigneur, les sacrements, les commandements de Dieu et de l'Église ou tout autre point de la doctrine chrétienne. Après quoi viennent les annonces concernant les fêtes et les jeûnes à observer, la publication des bans et des mandements épiscopaux. Enfin une longue supplique qui reprend la plupart des intentions de prière des autres formulaires.

Comme on vient de le voir, le prône transmet de nombreuses informations sur la vie de l'Église. Ces communiqués touchent des domaines différents tout en se limitant strictement au milieu ecclésial. Bien souvent, on donne une clé pour comprendre le déroulement hebdomadaire de la liturgie et des autres activités du Peuple de Dieu.

### L'INSTRUCTION

Si le concile de Trente refusait l'usage de la langue vernaculaire, il ne voulait pas pour autant que les rites demeurent obscurs pour les fidèles<sup>34</sup>. Il voyait dans la liturgie la source d'un « riche enseignement ». Aussi insista-t-il pour que les pasteurs profitent de la célébration eucharistique, « surtout les dimanches et les jours de fête », pour donner un enseignement au peuple de Dieu rassemblé.

C'est avec plus ou moins d'insistance que les rituels mettent en application cette recommandation conciliaire. Certains se contentent d'une mention en passant. On laisse supposer que l'instruction faisait normalement partie de l'assemblée dominicale. « Suffit en ce lieu d'annoncer la feste, mais en l'exhortation d'après le Prosne, il sera expedient d'en apprendre l'histoire au peuple<sup>35</sup>. » Un peu plus loin, le même rituel de Paris précise : « Chaque dimanche devant les bonnes festes, comme Pasques, Pentecoste, l'Assomption, Nostre-Dame, la Toussaints, Noël, le Curé exposera brievement & facilement

---

34. Cf., note 3.

35. Paris, 1654, p. 471.

ce que c'est de la feste, & exhortera un chacun de faire son devoir à se confesser & communier <sup>36</sup>. »

Plusieurs rituels conçoivent l'instruction comme une sorte d'homélie sur les lectures bibliques et les fêtes liturgiques de la semaine : « Il fait l'instruction en forme de discours continu, & explique pendant une petite demi-heure, d'une manière vive et touchante, l'évangile qu'il a lû, ou quelque autre point de la doctrine chrétienne qu'il croit plus nécessaire <sup>37</sup>. » Le rituel de Clermont précise que l'instruction peut porter non seulement sur l'épître et l'évangile qu'on relit en français mais encore sur « quelque une des veritez qui sont comprises dans ces abbregez de la Religion » qui font partie du prône. Il ajoute : « quelque chose de ce qui se lit à la Messe, & qui peut contribuer à l'intelligence de ce mystère » <sup>38</sup>.

Dans le diocèse d'Alet, l'instruction se présente comme une leçon de catéchisme à partir de la « petite doctrine, ou de l'exercice du Chrestien ». On rappelle d'abord le contenu de la dernière instruction et on lit « proposant hautement, posément, & dévotement deux fois les demandes & les réponses ». On pose des questions aux assistants « afin de les faire concevoir plus aisément ». On insiste pour que les pasteurs évitent tout développement qui empêcherait de retenir l'essentiel. L'instruction ne doit pas dépasser « une demie-heure, ou au plus trois petits quarts d'heure » <sup>39</sup>.

Les rituels de Troyes et du Mans accordent au prône lui-même le rôle d'exhortation aux paroissiens qui « y apprennent à passer saintement la semaine, & y reçoivent toutes les instructions nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations ». Ils considèrent que les non-pratiquants « s'exposent à vivre dans l'ignorance de la Doctrine Chrétienne & de leurs principaux devoirs » <sup>40</sup>.

36. P. 479 ; voir également, Paris, 1701, p. 485.

37. Toul, 1700, p. 419 ; cf. p. 388-389 ; Clermont, 1733, première partie, p. 145 ; Strasbourg, 1742, p. 353 (situé avant les prières du prône) ; Poitiers, 1766, première partie, p. 236 ; Troyes, 1768, p. 521 ; Rouen, 1771, p. 331 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 207.

38. Clermont, 1733, première partie, p. 121.

39. Alet, 1667, deuxième partie, p. 253.

40. Troyes, 1768, p. 240 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 190. Voir également Paris, 1777, p. 507.

Le concile voulait que l'instruction soit donnée les dimanches et fêtes solennelles <sup>41</sup>. « Pour donner quelque relâche au peuple dans le temps auquel il a plus d'occupation », le rituel d'Alet adoucit la règle : « On a jugé à propos de réduire ces instructions & ces doctrines chrestiennes à tous les dimanches & festes solennelles depuis la Toussaint jusques au dimanche d'après l'octave du S. Sacrement, & pendant le reste de l'année aux premiers dimanches & festes solennelles de chaque mois, repetant les jours de dimanches de ces quatre mois les instructions du mois precedent, & aux festes solennelles celles qui ont esté dressées sur les mystères qu'on y celebre » <sup>42</sup>. Durant les mois d'été, on se limite donc à répéter la même instruction le premier dimanche de chaque mois.

Habituellement, cette instruction a lieu au cours de la messe, au début du prône <sup>43</sup>, au cours de celui-ci avant la lecture des commandements <sup>44</sup> ou à la toute fin <sup>45</sup>. Quant au prône lui-même, il se fait après la lecture évangélique <sup>46</sup> ou après avoir reçu les offrandes du peuple <sup>47</sup>. A la messe, le président de la célébration dépose la chasuble et le manipule ; il se coiffe de son bonnet et se rend à la chaire ou à la barrière qui sépare le sanctuaire de la nef. Cette manière de faire donne l'impression que la messe s'arrête pour accomplir une action qui n'en fait pas partie <sup>48</sup>.

Le rituel d'Alet insiste sur la préparation spirituelle du prédicateur qui doit donner l'instruction <sup>49</sup>. Le rituel de Clermont lui fait quatre recommandations :

41. Cf. note 3.

42. Alet, 1667, deuxième partie, p. 252.

43. Strasbourg, 1742, p. 353.

44. Alet, 1667, deuxième partie, p. 264.

45. Paris, 1654, p. 471 ; Toul, 1700, p. 419 ; Clermont, 1733, première partie, p. 145 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 236 ; Troyes, 1768, p. 521 ; Rouen, 1771, p. 335 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 194.

46. Clermont, 1733, première partie, p. 122 ; Strasbourg, 1742, p. 353 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 222 ; Troyes, 1768, p. 242 ; Rouen, 1771, p. 234 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 194.

47. Sens, 1694, p. 405 ; Toul, 1700, p. 404.

48. Alet, 1667, deuxième partie, p. 269.

49. Alet, 1667, deuxième partie, p. 252.

- 1) s'adapter à l'auditoire,
- 2) traiter surtout les sujets pratiques en conformité avec la doctrine de l'Église et le catéchisme de Trente,
- 3) insister avec « prudence & sagesse » sur les abus et les désordres de la paroisse,
- 4) répartir sur l'ensemble de l'année « le corps des vérités de la Religion » pour un enseignement complet<sup>50</sup>.

## LES SACREMENTS

La célébration des sacrements comporte une modeste part d'enseignement. Les interventions en français au début ou en cours de route veulent aider les personnes présentes à profiter au mieux de l'action liturgique.

### 1. LE BAPTÊME

Dans pratiquement tous les rituels étudiés, la liturgie du baptême comprend deux monitions plus ou moins développées. L'une d'entre elles se situe au cours du dialogue d'introduction<sup>51</sup>, parfois avant le rite de renonciation et de profession de foi<sup>52</sup>. Le prêtre invite chaque membre de l'assemblée et plus particulièrement le parrain et la marraine :

- 1) à assister respectueusement à la célébration,
- 2) à s'émerveiller de ce que Dieu réalise dans l'enfant (ou l'adulte) qui sera baptisé et à rendre grâce pour le sacrement,
- 3) à regarder sa vie baptismale personnelle pour y reconnaître les exigences de son engagement et se convertir de ses infidélités,

50. Clermont, 1733, première partie, p. 121.

51. Alet, 1667, première partie, p. 13-15 ; Sens, 1694, p. 18-20 ; Toul, 1700, p. 29-30 et 46-47 ; Clermont, 1733, première partie, p. 23-25, 52-54 et 69-72 ; Strasbourg, 1742, p. 19-20 et 51-54 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 28-30 ; Troyes, 1768, p. 31-34 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 26-28.

52. Paris, 1701, p. 25-27 et 42-43 ; Rouen, 1771, p. 22 ; Paris, 1777, p. 27-29 et 45-47.

- 4) à prier pour la persévérance du futur baptisé,
- 5) à découvrir le sens des rites qui entourent le baptême lui-même <sup>53</sup>,
- 6) à être bien conscient des devoirs et contraintes du rôle de parrain et de marraine,
- 7) à déclarer sa foi aux vérités professées par l'Église et nécessaires pour exercer le parrainage <sup>54</sup>.

La deuxième monition se trouve à la fin de la célébration <sup>55</sup> et veut rejoindre surtout le parrain et la marraine pour leur rappeler les devoirs suivants :

- 1) guider le nouveau baptisé dans la découverte de la signification et des exigences de son baptême et le soutenir dans ses engagements,
- 2) ne pas coucher l'enfant avec un adulte durant sa première année, et même la deuxième, pour ne pas risquer de l'étouffer,
- 3) ne pas oublier que le parrainage entraîne une parenté spirituelle avec le baptisé et ses parents, parenté qui ne permet pas le mariage avec l'un ou l'autre,
- 4) prier pour le filleul,
- 5) éviter de faire appel à une nourrice qui ne serait pas de foi catholique.

## 2. LA PÉNITENCE

Les rituels donnent rarement un formulaire pour les exhortations dans la célébration de la pénitence. C'est peut-être là

53. Cet élément se retrouve surtout dans la monition lors de la célébration où se font les rites complémentaires d'une personne déjà ondoyée dans une situation d'urgence.

54. Ces deux derniers éléments s'adressent plus spécifiquement au parrain et à la marraine.

55. Paris, 1654, p. 30 et 31-33 ; Alet, 1667, première partie, p. 22 ; Sens, 1694, p. 30-31 ; Toul, 1700, p. 41-42 et 56 ; Clermont, 1733, première partie, p. 38-39 et 66-67 ; Strasbourg, 1742, p. 28-29 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 41-44 ; Troyes, 1768, p. 46-50 ; Rouen, 1771, p. 24-25 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 38-41 ; Paris, 1777, p. 34.



que l'enseignement de la liturgie se montre le plus personnalisé, adapté à chaque situation. Le rituel de Toul fait quelques suggestions pour encourager les pénitents à bien se confesser<sup>56</sup>. Il donne aussi un modèle pour l'intervention du confesseur après l'aveu des fautes<sup>57</sup>. Le rituel de Poitiers fait de même et propose dix modèles<sup>58</sup>.

### 3. LA LITURGIE DES MALADES ET DES MOURANTS

Aux malades et aux mourants, les pasteurs apportent le réconfort de trois sacrements : la pénitence dont la célébration ne comporte pas de particularités importantes par rapport à celle qui est vécue en temps ordinaire, le corps du Christ donné en Viatique, le sacrement des malades appelé à l'époque Extrême-Onction ou Extremonction.

#### *Le Viatique*

La liturgie du Viatique s'accompagne d'exhortations ou de monitions. On en rencontre une au début de la célébration pour :

- définir le sacrement et énumérer les grâces qu'il donne,
- proposer des attitudes d'adoration, de reconnaissance, d'humilité, de foi et de contrition,
- offrir le sacrement de pénitence,
- inviter à creuser le désir de communion,

56. Toul, 1700, p. 80-81.

57. P. 94-95.

58. Poitiers, 1766, première partie, p. 125-134. Voir la même chose dans Troyes, 1768, p. 152-164 et Le Mans, 1775, première partie, p. 117-125. Quelques rituels ont des rites d'absolution des hérétiques convertis. Nous ne les avons pas étudiés.

— exhorter à se tenir dans l'espérance de la vie éternelle <sup>59</sup>.

A la fin de la célébration, le malade est invité à :

- rendre grâce pour le don reçu,
- imiter le Christ en agonie,
- n'aspirer qu'à l'éternité bienheureuse,
- se garder dans l'amour de Dieu,
- demeurer dans la paix <sup>60</sup>.

Dans le rituel de Toul et celui de Clermont, l'invitatoire qui précède immédiatement la communion (« Voici l'Agneau de Dieu... ») est amplifié pour exhorter à la foi, l'espérance, l'amour et l'humilité <sup>61</sup>.

### *L'Extrême-Onction*

Le sacrement de l'Extrême-Onction peut se donner avec ou sans le Viatique. Pour lui aussi, sont offertes des propositions de monitions au début et à la fin de la célébration. Au début, le pasteur

- définit le sacrement, souvent en s'appuyant sur *Jacques 5*, 14-15,
- énumère ses effets : augmentation de la grâce, pardon des péchés, force et courage devant la mort, santé physique si Dieu le veut,
- invite à s'abandonner courageusement à Dieu, à imiter le Christ en agonie, à prier pour être pardonné et pour pardonner soi-même,

59. Paris, 1654, p. 120-122 ; Alet, 1667, première partie, p. 94-96 ; Sens, 1694, p. 96-98 ; Toul, 1700, p. 246-247 ; Paris, 1701, p. 69-71 ; Clermont, 1733, première partie, p. 184-186 ; Troyes, 1768, p. 213-215 ; Rouen, 1771, p. 79 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 160-161 ; Paris, 1777, p. 74-77.

60. Alet, 1667, première partie, p. 97-98 ; Sens, 1694, p. 100-101 ; Toul, 1700, p. 250 ; Paris, 1701, p. 73-74 ; Strasbourg, 1742, p. 99-100 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 189-190 ; Troyes, 1768, p. 219-221 ; Rouen, 1771, p. 82 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 248 ; Paris, 1777, p. 79-80.

61. Toul, 1700, p. 248-249 ; Clermont, 1733, première partie, p. 320-321.

- rappelle que cette action liturgique est faite au nom de toute l'Église qui se veut solidaire du malade,
- donne le sens des onctions sur les différentes parties du corps,
- demande aux autres personnes présentes de prier pour le malade <sup>62</sup>.

Un rite de vénération du crucifix <sup>63</sup> accompagné d'une profession de foi <sup>64</sup> termine la célébration. Le prêtre exhorte le mourant à

- remercier Dieu pour le sacrement reçu,
- prier pour résister courageusement jusqu'à la fin,
- s'unir au Christ dans sa passion <sup>65</sup>.

62. Paris, 1654, p. 138-139 ; Alet, 1667, première partie, p. 204-205 ; Sens, 1694, p. 116-118 ; Toul, 1700, p. 267-269 ; Paris, 1701, p. 194-197 ; Clermont, 1733, première partie, p. 282-283 ; Troyes, 1768, p. 260-261 ; Rouen, 1771, p. 172-173 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 248, Paris, 1777, p. 207-209.

63. Paris, 1654, p. 148 ; Alet, 1667, première partie, p. 210 ; Sens, 1694, p. 120 ; Toul, 1700, p. 276 ; Paris, 1701, p. 202 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 287-288 (et remise du cierge en lien avec le baptême) ; Troyes, 1768, p. 294-297 ; Paris, 1777, p. 217-218 (lié à l'exhortation finale).

64. Paris, 1654, p. 148-150 ; Sens, 1694, p. 124-125 ; Paris, 1701, p. 203-204 ; Strasbourg, 1742, p. 179-180 ; Troyes, 1768, p. 295-297 ; Rouen, 1771, p. 173 ; Paris, 1777, p. 217-218. On retrouve aussi la profession de foi lors de la communion en Viatique : Clermont, 1733, première partie, p. 192-193 ; Strasbourg, 1742, p. 215-217 ; Rouen, 1771, p. 79-81 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 161-163.

65. Alet, 1667, première partie, p. 210 ; Sens, 1694, p. 120-121 ; Toul, 1700, p. 276 ; Strasbourg, 1742, p. 185-187 ; Rouen, 1771, p. 179-180 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 252-253 (avec le rite du cierge en lien avec le baptême). Certains rituels proposent des lectures bibliques, des formulaires d'exhortations et de prières pour accompagner le mourant dans ses derniers moments. Nous n'avons pas étudié ces éléments.

#### 4. LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE

##### *Les fiançailles*

La fête des fiançailles commence à l'église par une célébration assez simple au cours de laquelle le pasteur

- rappelle le sens chrétien du mariage et la nécessité de s'y préparer par la prière, par la confession dans sa propre paroisse, par la communion, par une conduite pure et chaste en évitant, si possible, de demeurer sous le même toit ou de se rencontrer sans témoin,
- insiste pour que la noce ne se déploie pas dans des fastes exagérés qui feraient oublier la dimension spirituelle du mariage,
- propose à l'imitation la piété de Tobie et de Sara, celle d'Abraham et d'Eliezer dans le choix d'une épouse pour Isaac <sup>66</sup>.

##### *Le mariage*

La célébration du mariage comprend, elle aussi, une monition que fait le pasteur avant l'échange des consentements <sup>67</sup>. Après avoir montré l'originalité divine du mariage et son institution comme sacrement, l'exhortation énumère les trois fins de cette union :

66. Paris, 1654, p. 319-320 ; Sens, 1694, p. 267-268 ; Toul, 1700, p. 358-360, 363-366 ; Paris, 1701, p. 350-352 ; Clermont, 1733, première partie, p. 417-418 ; Strasbourg, 1742, p. 257-258 ; Troyes, 1768, p. 404-406 ; Rouen, 1771, p. 223-224 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 341-342 ; Paris, 1777, p. 369-371.

67. Paris, 1654, p. 324-325 ; Sens, 1694, p. 269-272 ; Toul, 1700, p. 369-373 ; Paris, 1701, p. 356-358 ; Clermont, 1733, première partie, p. 420-422 ; Strasbourg, 1742, p. 261-264 ; Poitiers, 1766, première partie, p. 399-400 ; Troyes, 1768, p. 412-414 ; Rouen, 1771, p. 227-228 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 344-345 ; Paris, 1777, p. 375-377. Le rituel d'Alet place l'exhortation à la fin de la célébration (Première partie, p. 445-446).

- donner naissance à des enfants pour les éduquer dans la foi chrétienne,
- s'entraider mutuellement,
- offrir un remède à la concupiscence.

Pour recevoir grâces et bénédictions en ce temps et gloire dans l'éternité, les époux devront s'aimer chastement, se garder fidélité et imiter la vie pieuse et vertueuse de Sara et Tobie.

## AUTRES INTERVENTIONS

Les rituels proposent quelques dialogues en langue vernaculaire pour le baptême, les fiançailles, le mariage, etc. La sobriété de ces rites n'en fait pas des éléments importants pour la question qui nous préoccupe. A l'occasion de bénédictions particulières, les pasteurs sont invités à faire une courte catéchèse pour laquelle les rituels ne fournissent pas de pistes ou de formulaires.

En concentrant notre recherche sur les interventions en langue française adressées aux fidèles, nous touchons à une partie seulement de l'enseignement transmis par la liturgie. Celle-ci ne s'exprime pas uniquement par des paroles. Comme action, elle se compose de différents rites qui permettent à un individu d'entrer, avec tout son être, dans le mystère de Dieu.

La connaissance est communiquée par Dieu dans la mise en œuvre de toute la liturgie. Les paroles, la musique, les gestes, les attitudes physiques, les objets et les lieux, le rythme de l'action et son intériorité, le rapport entre les personnes présentes, la date de la célébration et son moment dans la journée, les odeurs même : tout sert de canevas sur lequel Dieu module son message et vient à la rencontre de son peuple. Ces éléments et leur ordonnance éveillent et mettent en action le corps, les sens, la volonté et l'intelligence pour que les êtres humains accueillent l'enseignement de Dieu et parviennent à la connaissance. Ainsi, par la liturgie, le Verbe de Dieu continue-t-il de se faire chair pour que l'être humain voit sa gloire<sup>68</sup>.

---

68. Cf. Jean, 1, 14.

Pour aller jusqu'au bout de la recherche, il faudrait étudier les introductions aux différents sacrements que donnent les rituels post-tridentins français. Nous pourrions alors juger si les rubriques favorisent cette initiation au mystère, ce passage vers la connaissance que révèle Dieu et renouvelle la personne humaine.

## II

### ESSAI D'ÉVALUATION

A la lecture de ces rituels, comment réagit le pasteur formé à l'école du concile Vatican II, marqué par la culture et la situation sociale de la fin du vingtième siècle et influencé dans son travail pastoral par le regard que lui donnent les sciences humaines. Six points retiendront notre attention.

#### **La priorité est accordée à la transmission d'un savoir**

Les rituels post-tridentins poursuivent principalement deux objectifs : enseigner aux fidèles les vérités de la foi et donner des normes de conduite morale. Il nous semble que le premier objectif a plus d'importance que le second, du moins dans les diocèses qui gardent leurs distances par rapport au jansénisme. Les évêques veulent transmettre un savoir détaillant les connaissances minimales que chrétiens et chrétiennes doivent posséder : « les principaux mystères de notre foy. le Pater, l'Ave, le Credo ; les commandements de Dieu et de l'Église »<sup>69</sup>. Ne pas connaître cette petite « somme », cet abrégé, peut manifester « leur manque d'affection pour ce qui regarde leur salut »<sup>70</sup>. Cela rend plus difficile, du moins risquée leur réception consciente des sacrements.

Le concile Vatican II exige un aménagement de la liturgie qui favorise une participation consciente des fidèles<sup>71</sup>. Jusqu'à

69. Alet, 1667, première partie, p. 114.

70. *Ibid.*

71. *Constitution sur la Liturgie*, 11.

maintenant, nous avons déployé beaucoup d'énergie pour atteindre cet objectif et nous n'avons pas trop mal réussi. Nous avons saisi, au moins intuitivement sinon de manière articulée, que l'action liturgique est une expérience globale et que la participation, pour être consciente, exige la mise en œuvre de toutes les composantes de l'être humain. L'intelligence doit y trouver la Vérité qui l'éclairera, le cœur l'Amour qui le fera battre, la sensibilité la Beauté qui la fera vibrer. Même le corps pourra adopter des comportements en s'adaptant à des attitudes suggérées par la célébration.

La connaissance qu'enseigne la liturgie est en fait une connaissance. La liturgie fait naître la personne en lui révélant Dieu et les autres, en la révélant à elle-même. Célébrer, c'est accomplir une action qui se déploie en contemplation ; c'est accueillir une révélation qui conduit à la communion.

Mais, dans tout cela, l'intelligence trouve-t-elle toujours de quoi la satisfaire ? Le besoin de rationalité est-il comblé ? Notre affectivité, pour ne pas rester dans les impressions superficielles, ne doit-elle pas être nourrie par le travail de l'intelligence ? « *Fides quaerens intellectum.* » Dans quelle mesure considérons-nous utile que les fidèles possèdent des connaissances précises et puissent les définir avec une certaine cohérence ? En négligeant cette dimension, nous risquons de nous retrouver dans une sorte d'« analphabétisme » de la foi. L'homélie doit demeurer un commentaire familier et simple de la Parole de Dieu mais rien n'interdit d'y intégrer à l'occasion une définition précise, une explication plus systématique d'un élément de la foi. Dans le choix d'une prière ou la rédaction d'une monition, la justesse des mots devrait avoir au moins autant d'importance que la musicalité des sons. L'équivoque n'est pas le langage analogique que demande le mystère pour être respecté et aider à y pénétrer.

### **La mémoire est mise au service de la foi**

Cette affirmation découle d'une certaine manière de la précédente. Le savoir transmis doit être gardé. Aussi les rituels post-tridentins font-ils appel à la mémoire afin d'assurer cette continuité. Pour rendre son travail plus efficace, on utilise la

répétition. Le prône illustre bien cette réalité. Dimanche après dimanche, on redit le même formulaire dans lequel s'intègrent des éléments variables : fêtes de la semaine, publications de bans, lecture de mandements, etc. Le message se loge dans la mémoire, peut-être même jusqu'à la saturation. Mais il est là pour y rester et lentement se déployer. Il marquera les esprits ; il transformera les mentalités ; il influencera les comportements.

Notre siècle nous a facilité l'apprentissage de l'écriture ; il nous a donné le magnétophone, le magnétoscope, l'ordinateur, le dictaphone, la calculatrice, sans oublier le carnet d'agenda. Nous n'utilisons plus la mémoire ou presque. Mais notre héritage religieux, et particulièrement la liturgie, est né dans une civilisation de l'oral et de la mémoire. La liturgie, est anamnèse, mémorial, mémoire. Les psaumes, les prières de la célébration eucharistique ou de la liturgie des heures n'ont-ils pas besoin de la mémoire pour nous habiter et jaillir spontanément à nos lèvres ou à notre pensée, même quand nous ne sommes pas en acte de célébration ? Sur quoi d'autre appuyer une attention à Dieu qui se voudrait constante au fil des heures et des jours ? Comment autrement la liturgie arriverait-elle à façonner en nous l'être de prière et de communion que demande notre foi ?

Les formules et les gestes de la liturgie soutiennent notre démarche d'accession au mystère : parfois des mots vastes qui se limitent à suggérer car le mystère nous dépasse, parfois des mots précis et clairs que la répétition nous fera ruminer pour en goûter toute la portée. Combien de fois avons-nous dit le Notre Père depuis que nous l'avons appris ? Cependant, que de différences entre la première et la dernière fois, un long cheminement des significations, des adhésions, des maturations ! L'adulte ne rencontre pas le Père comme l'enfant ou l'adolescent. Pourtant, une unique formule, logée dans notre mémoire, a fourni l'armature à ces rencontres de Dieu multiples et variées...



### Le contenu des liturgies est peu utilisé comme moyen d'enseignement

Pour se démarquer de la réforme protestante, le concile de Trente a voulu garder le latin comme langue liturgique. Cette décision s'explique dans son contexte historique mais elle n'en a pas moins privé les pasteurs d'un excellent moyen d'enseignement : « *Lex orandi, lex credendi.* » Les textes liturgiques, certains d'une grande richesse, sont demeurés obscurs et inaccessibles. Des fêtes liturgiques, le prône ou l'instruction donnent une idée globale alors que les lectures bibliques et les textes eucharistiques en auraient déployé bien des harmoniques. La prière personnelle y aurait trouvé le régulateur, le maître spirituel qui protège des dévotions mal équilibrées ou franchement malsaines.

Vatican II, en continuité avec le mouvement amorcé par Dom Guéranger, nous permet de mieux profiter des textes liturgiques. On nous offre toute une collection de bijoux ciselés au long des siècles et traduits dans notre propre langue. Peut-être faut-il nous rappeler qu'il ne suffit pas de les réciter pour en extraire toute la moelle. En plus d'en faire une lecture « intelligente », il convient d'en faire référence dans les monitions et à l'homélie. A ce propos, malgré les réserves qui viennent d'être formulées au sujet des rituels post-tridentins, il faut louer le rituel de Paris de 1771 et de 1777 qui donne un formulaire du prône, calqué sur le canon romain, comme nous l'avons signalé plus haut. Dans l'homélie, utiliser l'une ou l'autre expression de la prière eucharistique, nommer Dieu avec les mêmes qualificatifs, choisir une phrase qui illustre la prédication, c'est attirer l'attention d'une assemblée et la rendre vigilante quand elle entend des textes trop connus.

### **La participation dans les célébrations n'est pas perçue comme un moyen d'apprentissage**

La participation de l'assemblée demeure une préoccupation des rituels post-tridentins. On insiste pour que les fidèles se pénètrent de sentiments particuliers selon la fête célébrée ou les moments de la célébration. On les invite à entendre et à voir des rites pour en percevoir des significations ou encore adopter des postures qui font naître des dispositions ou les traduisent. Parfois, on leur confie des prières ou des chants. On ira quelquefois jusqu'à demander des réponses aux questions de catéchisme posées au cours de certaines instructions.

Mais l'engagement de la liturgie ne permet pas une célébration en dialogue entre le président et le reste de l'assemblée. Au contraire, les entités évoluent en parallèle sans vraiment pouvoir se rejoindre. Certaines descriptions de la messe laissent l'impression que le rassemblement eucharistique ressemble à un décor de théâtre où les tableaux se superposent. Au fond, il y a le prêtre qui lit en latin et, pour une part, à voix basse tout le formulaire de la messe. Au milieu, les autres ministres et la chorale qui alignent bout à bout les pièces chantées comme la dimension « publique » ou sonore de la célébration. A l'avant-scène, il y a l'assemblée où les membres s'adonnent individuellement et silencieusement à la prière personnelle. Le rituel de Strasbourg, en s'adressant au parrain et à la marraine, les invite à assister au baptême « avec plus de piété et de dévotion que les autres, qui n'en sont que les témoins & les spectateurs »<sup>72</sup>.

Quelle différence d'avec l'époque patristique où l'initiation des catéchumènes exigeait la participation active non seulement de ceux-ci mais encore de toute l'assemblée des fidèles ! La réforme liturgique de Vatican II a voulu renouer avec cette antique tradition :

72. Strasbourg, 1742, p. 20. Voir aussi Alet, 1667, première partie, p. 15 ; Troyes, 1768, p. 33 ; Le Mans, 1775, première partie, p. 27.

Comme la célébration de l'Eucharistie, de même que toute la liturgie, se fait par des signes sensibles par lesquels la foi se nourrit, se fortifie et s'exprime, il faut veiller le plus possible à choisir et à organiser les formes et les éléments proposés par l'Église. Car ceux-ci, compte tenu des circonstances de personnes et de lieux, peuvent développer plus intensément la participation active et plénière, et répondre plus exactement aux besoins spirituels des fidèles <sup>73</sup>.

**Le langage utilisé est technique  
comme dans un manuel scolaire et la pédagogie  
de la communication plutôt rudimentaire**

Bien sûr, il arrive qu'un rituel précise que les curés « prendront garde de s'accommoder à la portée de l'esprit des peuples, ne traitant point de matières trop relevées, n'entrant point dans des questions inutiles » <sup>74</sup>. Mais le langage, même sans être recherché, demeure le « jargon » des spécialistes ! Il n'offre pas la souplesse exigée par la liturgie qui suggère, qui évoque, qui propose et qui respecte la liberté, celle de l'Esprit comme celle des membres de l'assemblée.

Nous sommes plus sensibles aujourd'hui à la pédagogie qui nous invite à communiquer des messages sous des formes qui favorisent l'apprentissage. La souplesse du rituel de Paul VI nous permet de davantage tenir compte du récepteur. Les auteurs des rituels post-tridentins visaient d'abord l'émission : il faut que le message soit dit, les vérités doivent être professées ! Peut-être reprocheraient-ils à certaines de nos célébrations de n'avoir, malgré des moyens de communication parfaits, aucun contenu à communiquer !

73. *Présentation générale du missel romain*, 55, *Missel romain*, Paris, Desclée-Mame, 1974, p. XVIII.

74. Clermont, 1733, première partie, p. 121.

### Le lien avec les réalités de la vie quotidienne et de l'histoire n'existe pas

Les rituels des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles présentent une religion qui ignore la vie familiale, sociale et professionnelle de ses membres, sauf peut-être au confessionnal ! Des examens de conscience, parfois très développés comme dans le rituel d'Alet <sup>75</sup>, peuvent se montrer méticuleux sur tout ce qui touche le quotidien des gens et leurs responsabilités. Mais le temps et l'espace marquent si peu les formulaires qu'ils pourraient être transportés en d'autres époques et d'autres lieux sans trop de conséquences. A peine peut-on détecter quelques indices dans l'interdiction de coucher des bébés avec des adultes, dans l'excommunication des sorciers, magiciens et gens de théâtre ou dans la réconciliation des hérétiques. Les diverses bénédictions de personnes, de lieux, d'objets pourraient corriger cette lacune mais le rite vient décréter leur séparation du monde profane.

La vie familiale, le travail, le village ou la ville, les affaires sociales, les arts, le développement des peuples, le monde : autant de réalités que nous voulons en dialogue avec notre foi, à cause de la loi de l'incarnation. Vatican II nous a rendus plus sensibles à cette dimension constitutive de notre existence chrétienne, notamment par la constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, « *Gaudium et spes* ». Cela ne signifie pas pour autant que nous en ayons fait l'intégration parfaite en nos liturgies.

★

Nous avons étudié des rituels publiés à une époque bien différente de la nôtre, inspirés par un concile qui ne ressemble pas beaucoup à celui qui oriente notre travail pastoral. Et pourtant ces livres liturgiques font partie de notre héritage.

---

75. Alet, 1667, première partie, p. 139-160.

Jusqu'à tout récemment, ils soutenaient nos liturgies et nos engagements ecclésiaux. Nous reconnaissons encore leur influence dans nos pensées et nos démarches. Peut-être qu'en retournant à ces textes nous avons pu y retrouver des richesses que nous ne soupçonnions pas. Peut-être projettent-ils un éclairage — ne serait-ce que par contraste — sur les enjeux de certaines de nos pratiques actuelles.

Denis GAGNON, o.p.